

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc | Numéro de permis 2019617 | Date d'inspection Le 14 mai 2021 | |
| Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins | | Numéro de téléphone (506) 228-4563 | |
| Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(c)(vi) | 18 mai 2021 | 13 mai 2021 |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(c)(vii) | 18 mai 2021 | 13 mai 2021 |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| - Les documents manquants ont été reçus et ajoutés au dossier de l'employée, l'établissement est maintenant conforme à la loi sur les services à la petite enfance. - Les documents ont été envoyés par courriel donc aucun ratio ne fut pris. |

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mai 2021

Date

original signé par

Marie-Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2021

Date